



CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR EQUIPES - DAMES 2EME DIVISION

24 & 25 septembre 2016
Golf du Lac d'Annecy (74)

Règlement Particulier de l'Épreuve.

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les clubs

Tous les clubs qui ne sont pas qualifiés pour la 1^{ère} division peuvent participer.

Une seule équipe par club.

Les clubs en 1^{ère} division peuvent inscrire une équipe en 2^{ème} division, mais celle-ci ne pourra pas monter.

Les équipières

Ce championnat est ouvert aux joueuses ayant un index qui n'est pas supérieur à 28.4 à la date limite d'inscription (dérogation possible sur demande auprès de la Commission de Sélection de Ligue).

Epreuve non-fumeur, y compris la cigarette électronique : toute infraction par la joueuse ou son cadet sera assimilée à un comportement incorrect.

FORME DE JEU

Équipe de 12 joueuses au maximum.

6 simples / stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour.

Les départs du 2^{ème} jour se font selon la règle fédérale, par vagues, suivant le classement du 1^{er} jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

Les 4 premières équipes, hors équipe 2, montent en division 1 pour l'année 2017.

ENGAGEMENT

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org/>.

Date limite pour les équipes : 8 septembre 2016 inclus.

Date limite pour les équipières : 16 septembre 2016 inclus.

Droits d'engagement fixés à 225 € par équipe, règlement au plus tard le 8 septembre 2016 avant minuit), par virement bancaire ou chèque à l'ordre de la Ligue de golf Rhône-Alpes.

Tout oubli ou retard d'inscription ou de règlement entraînera la non participation de l'équipe à la compétition. Aucune dérogation ne sera admise.